

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 25 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 25 Septembre 2019 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, Mme CARNEZAT, M. LAVIER, Mme
BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, MONCHIERI, FOURNEL, Mmes GUET, CARRIAU,
DEDENON, BONNARD, MM. LECLOU, PATRIGEON, BOUQUET,
RAISONNIER, Mmes DELPHINE, PEYRIDIEU, MM. ROLLION, GABORET,
LOUIS
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. ABRAHAM pouvoir à M. DUPATY
M. HAUTELIN pouvoir à M. HEBERT
Mme DESMONS pouvoir à Mme DERIEUX
Mme COLIN pouvoir à M. FOURNEL
Mme SIMON pouvoir à Mme BEDU
Mme CALMETTES pouvoir à M. GABORET

Absents : M. MARCHETTI
Mme BLONDEL

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

**I LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 19 JUIN
ET 1^{ER} JUILLET 2019**
sont approuvés à l'Unanimité

II INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le Programme d'orientations et d'objectifs du Règlement Local de Publicité intercommunal (pas de vote)

III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Suite au déplacement du service des Espaces Verts de la Ville dans la zone industrielle, il est projeté de conclure, avec VNF (Voies Navigables de France) et avec l'ALPEJ (Association Locale pour la Promotion et l'Emploi des Jeunes), des conventions d'occupations temporaires du domaine public pour la mise à disposition de locaux et terrains au 404 rue de Mormant.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal fixe, pour 2 ans à compter du 1^{er}/10/2019, le montant des redevances et dépôts de garantie suivants :

- redevance mensuelle de 1.300 € et dépôt de garantie de 1.300 € pour l'occupation d'un bureau d'environ 36 m², d'un local mécanique d'environ 148 m² et d'un hangar d'environ 437 m²,
- redevance mensuelle de 250 € et dépôt de garantie de 250 € pour l'occupation d'un bungalow préfabriqué d'environ 93 m², d'une serre d'environ 290 m² et de terrains d'une superficie totale d'environ 2.700 m².

(Adopté par 30 Voix Pour et 1 Non participation au vote : M. ROLLION)

2°) Est approuvée l'acquisition, à titre de réserve foncière et au prix de 6.000 € net vendeur, des terrains cadastrés section BH n°79, 80 et 81 d'une superficie totale de 8.925 m² situés Aisance des Hautes Varennes
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Afin de régulariser les limites de propriété avec le domaine public rue du Fonteny, il est décidé de procéder à un échange sans soulte ni retour comme suit :

- cession à la Ville d'une emprise d'environ 25 m², issue de la parcelle cadastrée section AD n°60,
- contre une emprise d'environ 110 m², issue de la parcelle cadastrée section AD n°59, appartenant à la Ville

(Adopté à l'Unanimité).

4°) Pour pouvoir réaliser le chemin d'accès à la parcelle AA n°353 rue du Ruisseau tout en préservant la mare acquise par la Ville en 2017, il est décidé de procéder à un échange sans soulte ni retour comme suit :

- cession à la Ville des parcelles cadastrées section AA n°352 et n°354 représentant une surface globale de 36 m²,
- contre les parcelles communales, cadastrées section AA n°349 et n°351, représentant une surface globale de 34 m².

(Adopté à l'Unanimité).

5°) Afin d'assurer l'alimentation électrique du Moulin Bardin, une convention sera conclue avec ENEDIS pour le passage de câbles souterrains et l'installation de deux coffrets sur une emprise d'environ 108 m² de la parcelle communale cadastrée section BL n°265, moyennant une indemnité unique forfaitaire de 20 €

(Adopté à l'Unanimité).

6°) Il est décidé de donner un avis favorable à la vente, par France Loire, de 60 logements du groupe immobilier du Clos des Terres Blanches

(Adopté par 30 Voix Pour et 1 Abstention : M. LOUIS)

IV FINANCES

Répartition des charges des équipements sportifs du Collège R. Schuman au titre de l'exercice 2018 : est approuvé le recouvrement, auprès des Communes de résidence des élèves fréquentant le Collège, des dépenses d'équipement des installations sportives mises à disposition, pour un montant total de 259,77 € ; les créances inférieures à 15 €, représentant un montant total de 129,90 € pour 26 Communes, ne seront pas recouvrées.

(Adopté à l'Unanimité)

V EDUCATION

1°) Suite à la fermeture d'une classe élémentaire à l'école de Saint-Firmin, est approuvée la passation d'un avenant au protocole d'accord conclu entre la Ville et les Centres Musicaux Ruraux, pour l'enseignement musical dans les écoles élémentaires, portant le nombre d'heures d'enseignement à 18h30 / semaine (au lieu de 19h) et fixant la cotisation à 13.490,04 € pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer à la coopérative scolaire de l'Ecole de Viroy une subvention de 1.321 € pour financer le départ de 6 classes à Châteaurenard au cinéma Le Vox et au musée de l'apiculture en juin dernier
(Adopté à l'Unanimité)

VI CULTURE

1°) Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2019/2020 – 4^{ème} saison - du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conversations, les conventions de partenariat et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle.
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Une convention d'une durée de 3 ans renouvelable sera conclue avec le Lycée Professionnel Château Blanc pour le développement d'un partenariat éducatif et artistique avec le Centre d'Art contemporain des Tanneries
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Le Conseil Municipal approuve les deux projets d'intervention artistique à mener avec les écoles élémentaires d'Aulnay-la-Rivière et d'Echilleuses, ainsi qu'avec l'école élémentaire et le Collège de Courtenay, en partenariat avec le Centre d'art contemporain des Tanneries. Chaque projet représente une quarantaine d'heures d'intervention des artistes concernés : Sophie DANG VU et Tsama DO PACO.
Ces projets sont financés conjointement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre – Val de Loire, l'Académie d'Orléans-Tours et les établissements scolaires dans le cadre d'un appel à initiatives pour une mise en œuvre expérimentale ouverte pour l'année scolaire 2019/2020.
(Adopté à l'Unanimité)

VII PETITE ENFANCE

Est approuvée la modification des règlements de fonctionnement de la crèche familiale et du multi-accueil à compter du 1^{er} septembre 2019, afin notamment d'intégrer les nouveaux taux de participation familiale fixés par la Caisse d'Allocations Familiales jusqu'en 2022
(Adopté à l'Unanimité)

VIII ACTIVITES DU 3^{ème} AGE 2019

Est approuvée l'organisation d'une sortie « Une journée dans le Loiret » le dimanche 10 novembre (tarifs fixés en fonction du nombre de participants de 78 € à 96 €)
(Adopté à l'Unanimité)

IX REVEILLON DU 31 DECEMBRE 2019 – TARIFS

Dans le cadre de l'organisation par la Ville du Réveillon du 31 Décembre 2019, les tarifs sont fixés à 115 € par adulte, à 20 € par enfant de 5 à 12 ans et le montant des arrhes à 30 €
(Adopté à l'Unanimité)

X RESSOURCES HUMAINES

1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié à compter du 1^{er} octobre 2019 comme suit :

Création :

- d'un poste de Conseillère Conjugale et Familiale à temps non complet (17,50 heures), accessible aux agents relevant de la filière médico-sociale, en fonction du profil recruté relevant du cadre d'emplois des psychologues (catégorie A)
- d'un poste d'Aide Bibliothécaire à temps non complet (28 heures), accessible aux agents relevant de la filière animation, en fonction du profil recruté relevant du cadre d'emplois des Adjointes d'animation (catégorie C)
- d'un poste d'Attaché à temps complet

Transformation :

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (entre 5 heures et 10 heures hebdomadaires) en poste à temps non complet (entre 10 heures et 19 heures hebdomadaires)
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (7,50 heures hebdomadaires) en poste à temps non complet (entre 7 heures et 14 heures hebdomadaires)
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (9,25 heures hebdomadaires) en poste à temps non complet (entre 9 heures et 18 heures hebdomadaires)

Suppression :

- d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- d'un poste d'attaché hors classe à temps complet
- d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Sont approuvées les conditions de mise en œuvre, pour les agents communaux et à compter du 1^{er} Octobre 2019, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ainsi que la modification des critères d'appréciation de la valeur professionnelle lors de l'entretien annuel (Adopté à l'Unanimité)

XI COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 15/04, 23/04, 25/04, 26/04, 14/05, 17/06/2019 : Saison musicale 2019/2020

– Conclusion de contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour des concerts avec les prestataires suivants :

Prestataire	Date du concert	Lieu	Montant
Ensemble CONSONANCE (opéra baroque « Dido & Aeneas »)	18/10/2019	Espace Jean Vilar	9.300 € net
SARL LES MINUTES HEUREUSES (75008 PARIS) Concert « Magiciennes Baroques »	17/11/2019	Eglise Saint-Martin	3.249,40 € TTC
SATIRINO SAS (75020 PARIS) Ensemble CLEMENT JANEQUIN	15/12/2019	Eglise Saint-Martin	9.073,00 € TTC
Association TRIO SORA (75018 PARIS) Concert « Les romantiques de Leipzig »	19/01/2020	Espace Jean Vilar	3.200 € net
Association LES LUMIERES (13100 AIX EN PROVENCE) Ensemble CAFE ZIMMERMANN	09/02/2020	Eglise Saint-Martin	11.605,00 € TTC
Association LES SURPRISES (33200 BORDEAUX) Concert « Méditations »	22/03/2020	Eglise Saint-Martin	5.147,50 € TTC
CONCERTS RUSSES PRODUCTION (75006 PARIS) Ensemble Vadym Kholodenko, Tatiana Samouïle, Boris Andrianov	03/04/2020	Espace Jean Vilar	6.450,00 € TTC

Décision du 13/06/2019 : Conclusion d'une convention pour les **missions assurées par le médecin référent du service Petite enfance** :

- Titulaire : Docteur SWAR
- Durée : 1 an à compter du 15 juin 2019 renouvelable par tacite reconduction
- Montant des honoraires : 32 € par consultation et par heure pour les autres prestations

Décision du 17/06/2019 : Acquisition d'une œuvre de Lucio AFELTRA auprès de la Galerie CARON BEDOUT pour l'Eglise de Saint-Firmin (3.150 €)

Décisions des 1^{er}/07 et 16/09/2019 : **Convention de commande photographique** conclue avec Benoît FOUGEIROL, photographe, pour la fourniture d'une centaine de photographies couleur argentiques et numériques (6.211 € net).

Décision du 04/07/2019 : **Convention** conclue avec Vincent BARRE et Shyam Lal KUMHAR artiste céramiste indien, pour la **réalisation d'une œuvre en terre cuite** dans le cadre d'une activité du centre de loisirs de la Toussaint. L'atelier de création des enfants aura lieu du 21 au 31 octobre en demi-journée. Les honoraires s'élèvent à 4.000 € pour M. KUMHAR et à 200 € pour M. BARRE.

Décisions du 05/09/2019 : **Contrats conclus avec la SARL NEOPTIM CONSULTING** (92800 PUTEAUX) pour les missions suivantes avec pour objectif la réduction des coûts :

- mission d'accompagnement relative aux risques professionnels (rémunération égale à 45 % HT des économies réalisées) ;
- allègement des contributions obligatoires (rémunération égale à 35 % HT des économies réalisées).

REGIES COMPTABLES

Décision du 27/06/2019 : **Création, à compter du 1^{er} juillet 2019, d'une régie de recettes et d'avances du Service Petite Enfance** (cette nouvelle régie regroupe et remplace la régie de recettes et d'avances pour la structure multi-accueil petite enfance et la ludothèque créée en 2017 et la régie de recettes de la crèche familiale créée en 1981).

CONTENTIEUX

Décision du 05/08/2019 : **Prévention des risques psychosociaux : défense de la Commune** dans le recours déposé par le Syndicat CFDT INTERCO LOIRET

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décision du 22/07/2019 : **Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe** (cotisation 2019 : 807 €)

ASSURANCES

Décision du 16/09/2019 : **Acceptation de l'indemnisation, par la SMABTP, du sinistre** relatif aux infiltrations d'eau dans le bâtiment de la médiathèque, à hauteur d'un montant total de 14.447,44 €.

Affiché le 30 Septembre 2019
Le Maire d'Amilly

Gérard DUPATY